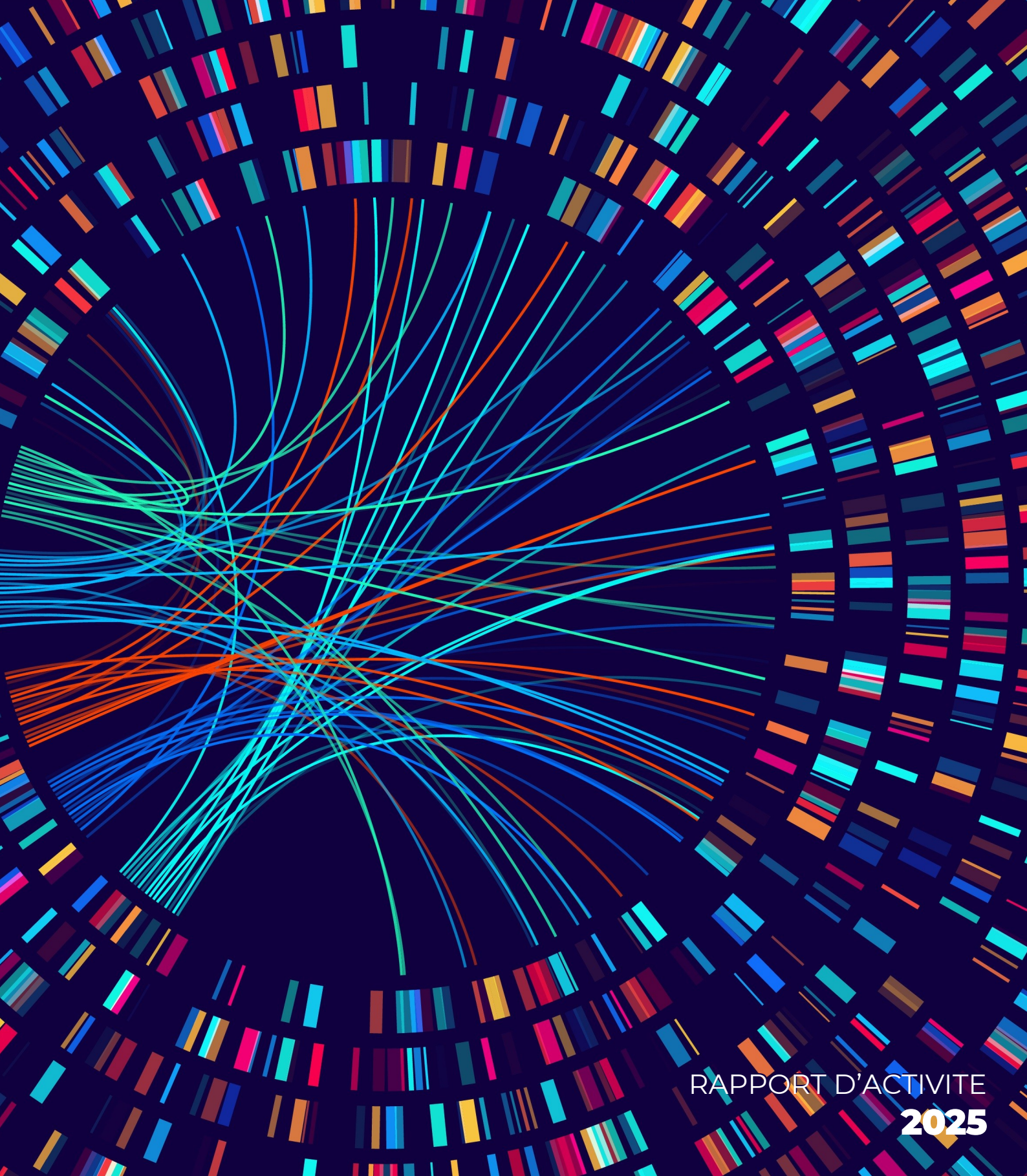




RAPPORT D'ACTIVITE
2025

AGENCE
eSanté
LUXEMBOURG

Agence nationale
des informations partagées
dans le domaine de la santé

SOMMAIRE

PRÉFACE	3
LES MOMENTS FORTS DE L'ANNÉE	4
PARTIE 1 - LES PROJETS ET SERVICES eSANTÉ	6
1. LES PROJETS eSANTÉ	7
1.1 Ensemble faire avancer la digitalisation de la santé	7
1.1.1 Démarche <i>MyGuichet.lu</i> : activer son compte eSanté et accéder à son DSP	7
1.1.2 Incitation à la digitalisation - dispositif pour la transmission numérique de formulaire standardisés à la CNS : labélisation des logiciels métiers	8
1.2 Préparer et impliquer le terrain pour l'Espace Européen des Données de Santé (EEDS)	9
2. LES SERVICES eSANTÉ	12
2.1 Nos deux services phares pour patients et professionnels de santé: le DSP et le CVE	13
2.2 Les autres services eSanté destinés aux professionnels de santé ou à la santé publique	15
2.3 Les nouveaux services	18
2.4 Deux composants essentiels de la plateforme.....	19
2.5 Les outils d'échange sécurisé entre professionnels de santé.....	20
3. LES PROJETS EUROPÉENS.....	21
3.1 MyHealth@EU.....	21
3.2 EUVABECO.....	22
4. LES ACTIONS POUR ÉTENDRE NOTRE PORTÉE DE VOIX	23
4.1. Sur le terrain	23
4.2. Sur nos supports de communication.....	23
PARTIE 2 - L'AGENCE eSANTÉ	25
1. SON ÉQUIPE OPÉRATIONNELLE.....	26
2. SON ENGAGEMENT RSE	26
3. SA GOUVERNANCE	26
4. SES RESSOURCES FINANCIÈRES	27

PRÉFACE

L'année 2025 a marqué une étape déterminante dans la transformation numérique du système de santé luxembourgeois. Sous l'impulsion du ministère de la Santé et de la Sécurité sociale, de la Caisse nationale de santé (CNS), en collaboration avec le ministère de la Digitalisation et le Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE), le pays a poursuivi avec détermination la construction d'un écosystème de santé moderne, intégré et centré sur le citoyen.

Dans ce contexte, l'action du Luxembourg s'inscrit résolument dans la dynamique européenne portée par l'Espace européen des données de santé (EEDS) et par les exigences accrues en matière de cybersécurité introduites par la directive NIS 2. Ces cadres de référence soutiennent la volonté nationale d'assurer une gouvernance numérique exemplaire, sécurisée et interopérable, au service d'une santé à la fois innovante et souveraine.

Au cœur de cette évolution, l'Agence eSanté s'est affirmée comme carrefour incontournable et cheville ouvrière opérationnelle de la mise en œuvre des projets stratégiques, mobilisant son expertise technique et organisationnelle pour concrétiser la vision d'une e-Santé inclusive, fiable et performante.

*« L'Agence eSanté s'est affirmée comme **carrefour incontournable** et **cheville ouvrière opérationnelle** de la mise en œuvre des projets stratégiques de digitalisation et en lien avec EEDS »*



Nicolas Kremer
Directeur Général
ad interim



Marc Hostert
Président du Conseil
de Gérance du G.I.E.

L'année écoulée a vu une accélération sans précédent de l'adoption des services numériques en santé, avec une forte hausse du nombre de comptes eSanté activés, tant chez les patients que chez les professionnels. Des actions concrètes, telles que le dépôt automatisé des lettres de sortie hospitalières ou l'arrêt de la reproduction des examens d'imagerie médicale sur CD, ont amélioré la fluidité de l'information médicale et la qualité du suivi des soins.

Le Dossier de Soins Partagé (DSP) et le Carnet de Vaccination Électronique (CVE) se sont imposés comme les instruments centraux de cette transformation. L'année 2025 a été marquée par un progrès décisif: l'accès facilité au DSP via la plateforme My-Guichet.lu, fruit d'une collaboration exemplaire entre le CTIE, le ministère de la Digitalisation, la CNS et le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale. Cet accès simple et sécurisé a permis à un nombre croissant de citoyens de consulter et de gérer leurs données de santé, renforçant ainsi la confiance et l'appropriation des outils eSanté.

Parallèlement, l'Agence eSanté a poursuivi d'importants chantiers internes, dont l'emménagement dans de nouveaux locaux modernes et collaboratifs. Ce déménagement, conçu pour favoriser la transversalité, la créativité et le bien-être au travail, incarne la volonté de l'Agence d'adapter son organisation à la dynamique de ses missions et à l'évolution des modes de collaboration, et lui permet de prévoir une croissance des effectifs dans le court et moyen terme.

Avant de se tourner vers l'avenir, il convient d'exprimer une reconnaissance sincère à l'ensemble des équipes de l'Agence eSanté pour leur engagement et leur professionnalisme constants, ainsi qu'au Conseil de Gérance pour son accompagnement attentif et stratégique. Ces contributions ont été déterminantes pour le succès collectif de l'année 2025.

Un remerciement particulier est adressé à M. Ian Tewes, ancien directeur général, pour son engagement et son apport au développement de l'Agence eSanté.

Les réalisations de 2025 démontrent que la réussite du numérique en santé repose avant tout sur une collaboration fluide entre les institutions publiques, la CNS, les professionnels de santé et les citoyens, dans un climat de confiance, de transparence et de responsabilité partagée.

À l'aube de 2026, s'ouvre une nouvelle phase: renforcer les usages, stimuler l'innovation et assurer la pérennité de la transformation numérique, tout en poursuivant l'alignement sur les standards européens de protection et de valorisation des données de santé. Le Luxembourg confirme ainsi son ambition d'être un modèle européen de gouvernance numérique de la santé, conciliant innovation technologique, excellence du service public et respect des valeurs humaines — un engagement collectif et durable au service d'une santé toujours plus connectée, équitable et résiliente.



Tout au long de l'année : Collaboration étroite avec d'autres acteurs de l'écosystème de la santé pour inciter la digitalisation et faciliter l'accès aux services eSanté pour le grand public



5 mars

Publication du Règlement relatif à l'Espace Européen des Données de Santé (EEDS)

LES MOMENTS FORTS DE L'ANNÉE

2 octobre

Inauguration de nos nouveaux locaux



Fin d'année : Plus de 18 millions de documents déposés dans les DSP



PARTIE 1



LES PROJETS ET SERVICES eSANTÉ

1. LES PROJETS eSANTÉ

L'année 2025 a témoigné d'une dynamique collective animant l'écosystème de la santé, à laquelle l'Agence eSanté a apporté son expertise technique. En étroite collaboration avec divers acteurs de l'écosystème, elle s'est engagée dans des projets s'inscrivant dans la stratégie nationale de numérisation globale d'une part, et dans la stratégie européenne en matière de santé en ligne d'autre part.

➔ 1.1 ENSEMBLE FAIRE AVANCER LA DIGITALISATION DE LA SANTÉ

1.1.1 Démarche MyGuichet.lu : activer son compte eSanté et accéder à son DSP

Depuis décembre 2025 il est possible d'activer son compte eSanté et d'accéder à son Dossier de Soins Partagé (DSP) via son espace privé MyGuichet.lu, à l'aide d'un produit Luxtrust.

Il est à noter, toutefois, que dans un objectif de faciliter l'accès pour tous, les personnes ne disposant pas de dispositif LuxTrust peuvent toujours activer leur compte eSanté et accéder à leur DSP via le portail www.esante.lu ou l'application mobile MyDSP.

Cette démarche via MyGuichet.lu permet de simplifier, pour le plus grand nombre d'assurés, l'accès aux services de santé digitaux et ainsi accélérer leur adoption. Il est prévu également de rendre possible l'accès au Carnet de Vaccination Électronique (CVE) dès début 2026.

**Plus de 5.000
connexions au DSP**
via MyGuichet.lu
en décembre 2025





1.1.2 Incitation à la digitalisation - dispositif pour la transmission numérique de formulaires standardisés à la CNS : labélisation des logiciels métiers

Afin de faire progresser davantage la digitalisation dans le secteur de la santé, la Caisse nationale de santé (CNS) a poursuivi en 2025 le programme d'incitation à la digitalisation en faveur des éditeurs de logiciels métiers pour médecins et médecins-dentistes.

En effet, le premier dispositif arrivé à terme, un deuxième appel à référencement d'aide à la mise en conformité à la transmission numérique a été publié en mars 2025, selon le mécanisme d'un système ouvert et non sélectif (SONS vague 2).

STATS SONS v1

Arrêt officiel des services de paiement au 30/06/2025
puis prolongation au 31/07/2025

- **18 éditeurs labélisés PID v1**
- **1 éditeur labélisé RA** (remboursement accéléré)
- **1862 professionnels de santé raccordés**
- **4 maisons médicales raccordées**

D'autres services s'ajouteront à partir de 2026 tels que l'eCIT puis l'eOrdonnance, ainsi que d'autres formules standardisées. La fin du dispositif SONS v2 est prévue au 31/03/2027.

Cet appel à référencement soutient une mise en vigueur progressive de l'obligation pour les médecins et médecins-dentistes de transmettre à la CNS certains formulaires standardisés (mémoires d'honoraires, certificats d'incapacité de travail, etc.) de façon numérique.

Missionnée à cet effet par la CNS et l'Etat, l'Agence eSanté a pour rôle de délivrer la labélisation des logiciels, sur base des contrôles effectués conjointement avec l'INCERT, la CNS et le Centre commun de la sécurité sociale.

STATS SONS v2

Démarrage des services de paiement au 01/07/2025;
les chiffres indiqués sont ceux arrêtés au 31/12/2025

- **7 éditeurs labélisés RD (remboursement digitalisé) et PID v2**
- **133 professionnels de santé raccordés**



1.2 PRÉPARER ET IMPLIQUER LE TERRAIN POUR L'ESPACE EUROPÉEN DES DONNÉES DE SANTÉ (EEDS)

La publication du Règlement relatif à l'EEDS en mars 2025 a marqué le lancement du projet européen visant à harmoniser l'échange et l'utilisation des données de santé électroniques dans l'UE. Ce règlement établit un cadre juridique et technique commun et renforce l'interopérabilité des dossiers médicaux électroniques (DME).

Sa mise en oeuvre facilitera le partage sécurisé de données entre professionnels de santé, dans n'importe quel pays européen, via le réseau MyHealth@EU. Au Luxembourg, l'Agence eSanté assure le rôle de Point de contact national pour la e-santé (NCPeH).



Le règlement prévoit également la réutilisation sûre de données de santé anonymisées/pseudonymisées à des fins de recherche, d'innovation, de politiques publiques et de réglementation, dans le cadre du futur service HealthData@EU.



HealthData@EU

Le premier échange électronique européen à rendre opérationnel d'ici mars 2029 concerne le résumé patient, ainsi que l'ePrescription et l'eDispensation. Pour préparer cette échéance et coordonner les nombreux travaux nécessaires, le Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale a lancé en oc-

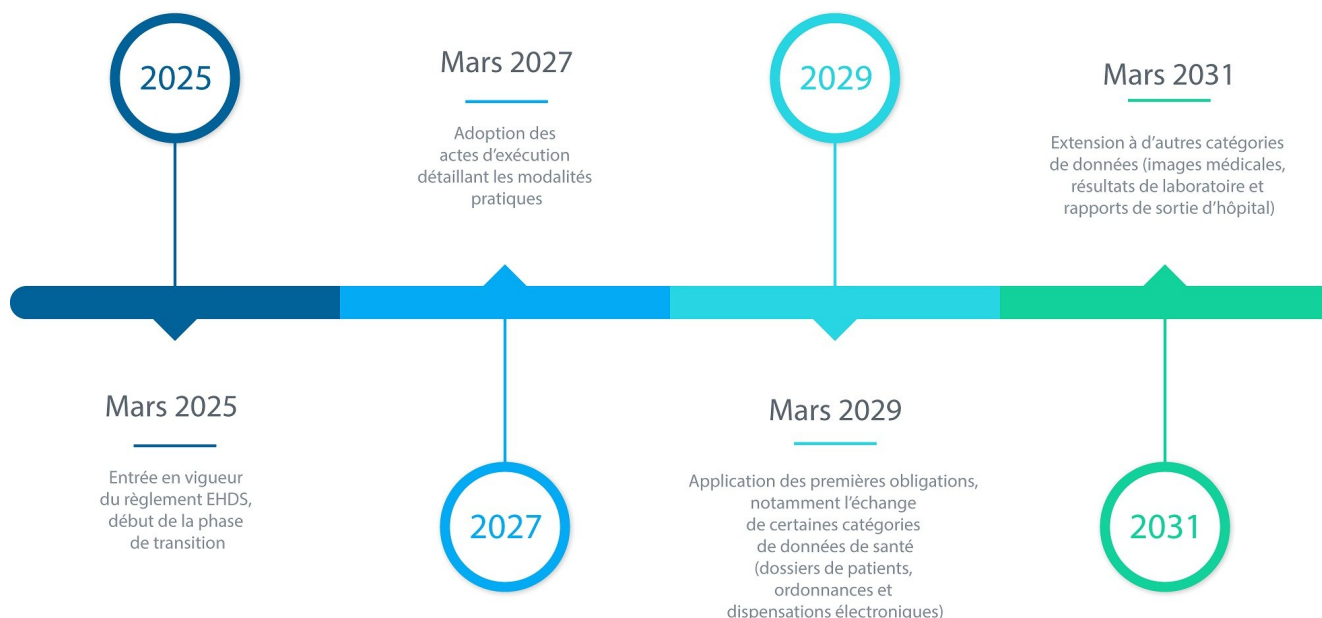
tobre 2025 le programme national DigiSanté.



Ce programme réunit les acteurs concernés au sein de groupes de travail chargés de définir la feuille de route nationale pour la mise en oeuvre de l'EEDS, incluant les aspects d'interopérabilité, de gouvernance, de certification, de labélisation et d'utilisation secondaire des données.

La mise en oeuvre de l'EEDS est un projet structuré s'étalant sur plusieurs années et qui impactera de manière conséquente les priorités, ainsi que la charge de travail au sein de l'Agence eSanté d'ici à 2031.

Timeline pour la mise en œuvre de l'EEDS



Rôle de l'Agence eSanté dans la mise en œuvre de l'EEDS :

Les groupes de travail constitués mèneront 25 sous-projets, dont 14 placés sous la responsabilité / co-responsabilité de l'Agence eSanté



Ateliers autour de l'identification et de l'authentification

Les premiers groupes de travail initiés par l'Agence eSanté portaient sur le sujet d'identification et d'authentification, fonctionnalités clés indispensables pour garantir la sécurité et l'utilisation appropriée des services e-santé. Ce composant présente donc un sujet très important dans le contexte du DSP NG. Dans un objectif d'échanger sur les processus d'identification et d'authentification de tous les bénéficiaires des soins de santé, tant patients que professionnels de santé, une série de six ateliers, lancés en octobre 2025, a été organisée afin de rassembler des représentants des divers acteurs de santé concernés.

Lancement des
**premiers groupes
de travail** par
l'Agence eSanté

Premières démarches et réunions de travail pour le DSP NG, chantier pivot de l'EEDS

Le DSP actuel joue déjà un rôle capital dans l'écosystème de partage de données de santé au niveau national et ce rôle sera étendu au niveau européen. Afin de l'aligner avec la stratégie nationale et les objectifs visés par la mise en place de l'EEDS, le DSP sera repensé et évoluera vers un *DSP Nouvelle Génération* (DSP NG).

Les éditeurs de logiciels métiers sont les premiers acteurs devant agir pour mettre en place les adaptations et travaux d'interfaçage requis pour rendre leurs applications conformes aux normes et exigences définies au niveau européen. C'est pour cette raison que l'Agence a publié un *Request for Information* courant 2025, dans un but de sonder le marché en lien avec l'architecture à prévoir pour le DSP NG.

Deuxième étape fut la publication, en août 2025, de l'appel d'offres sur le Portail des marchés publics pour l'accompagnement à la rédaction du cahier des charges du DSP NG pour deux volets : la rédaction du Cahier des charges et l'assistance juridique en lien avec la procédure de l'appel de marché public en découlant. Des réunions de lancement du projet avec les deux parties externes retenues ont eu lieu au mois de novembre 2025.

Par ailleurs, pour ses besoins de labélisation des éditeurs souhaitant se connecter au DSP actuel et futur, l'Agence eSanté évalue et prépare l'utilisation de l'*Interoperability Test Bed* (ITB) de la Commission Européenne. Dans la perspective de sa probable désignation pour mettre en œuvre et opérer l'environnement d'essai numérique national dans le cadre de l'EEDS, l'ITB — pressenti comme solution européenne de référence — constitue à la fois un socle technique et un levier d'anticipation stratégique.

DSP NG et utilisation secondaire

L'utilisation des données de santé sous l'EEDS ne poursuit pas seulement l'utilisation primaire (prise en charge médicale) mais également secondaire (données anonymisées/pseudonymisées, pour les besoins de la recherche).

Sachant que le DSP NG jouera, là aussi, un rôle pivot, les équipes projet de l'Agence eSanté et du LNDS (Luxembourg National Data Service) se sont réunies afin d'identifier les fonctionnalités et processus à prévoir entre catalogues de données, ainsi qu'au niveau national, pour rendre cette utilisation possible.

2. LES SERVICES eSANTÉ

Les services eSanté ont tous un même objectif : faciliter le partage de données de santé pour une prise en charge médicale optimale du patient. Toutefois, l'année 2025 leur a réservé des parcours divergents. Ainsi, les deux services phares, le DSP et le CVE, ont continué leur progression d'utilisation croissante. D'autre part, certains services déjà opérationnels ont connu une évolution technique dans le cadre d'initiatives découlant de la stratégie nationale de digitalisation de la santé. Par contre, pour d'autres services on attend que les contours des spécifications techniques de l'EEDS se dessinent plus clairement.



2.1 NOS DEUX SERVICES PHARES POUR PATIENTS ET PROFESIONNELS DE SANTÉ : LE DSP ET LE CVE

Le Dossier de Soins Partagé (DSP) connaît depuis son déploiement généralisé une utilisation croissante. Celle-ci a été positivement impactée par le dépôt automatique de plusieurs types de documents (résultats d'analyses biologiques, imagerie médicale, lettres de sortie d'hôpital) et diverses initiatives nationales de digitalisation, telles que l'accès au DSP via MyGuichet.lu ou le PID (de façon indirecte).

Le futur DSP NG se profilant déjà à l'horizon, l'Agence eSanté concentre ses travaux et ressources sur cette nouvelle version et limite des investissements dans des évolutions fonctionnelles de l'actuel DSP au strict nécessaire.

Par conséquent, il n'y pas eu d'évolutions fonctionnelles majeures en 2025. L'application mobile MyDSP, en revanche, a été pourvue d'une nouvelle fonctionnalité permettant à un «assistant DSP» désigné d'accéder facilement au DSP de la personne à partir de son propre DSP sur son smartphone.

AVANTAGES POUR PATIENTS ET PROFESSIONNELS DE SANTÉ (PS)

→ Accès aux informations essentielles

Pour le patient : Toutes les données importantes sont centralisées et disponibles en permanence, sans devoir mémoriser ou transporter des documents.

Pour le PS : Accès aux informations clés du patient, facilitant l'évaluation rapide et la prise de décision clinique.

→ Recherche et consultation simplifiées

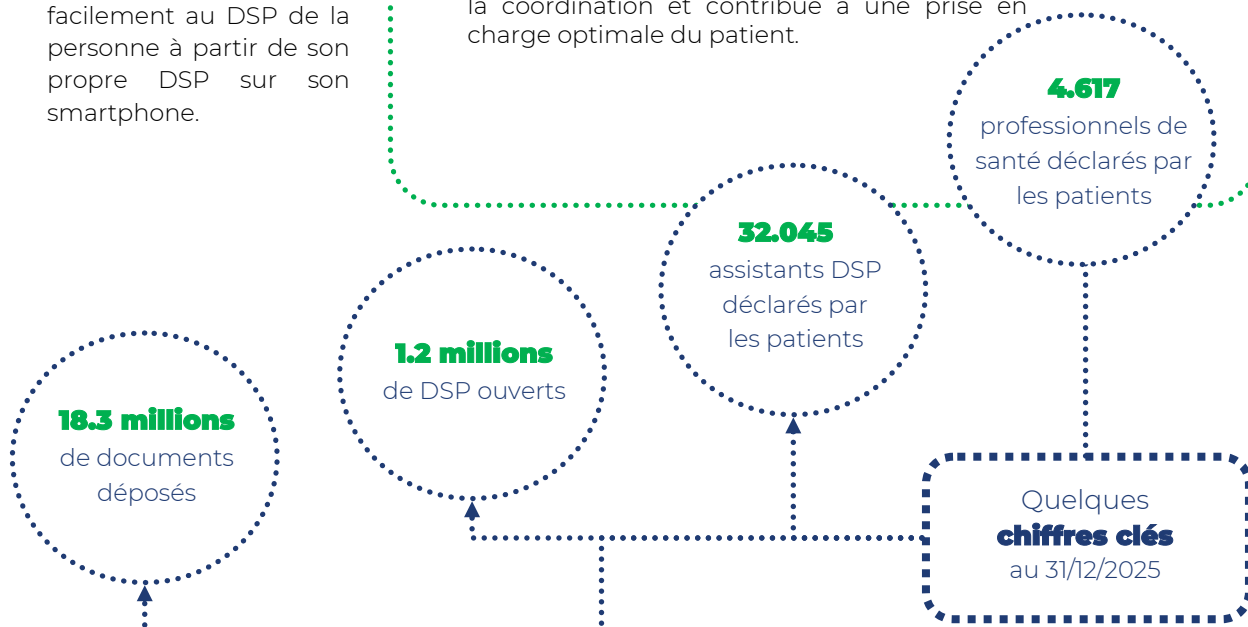
Pour le patient : Les professionnels autorisés retrouvent facilement les informations nécessaires, même en cas de changement de médecin.

Pour le PS : Une recherche rapide grâce à une fonctionnalité de type moteur de recherche permettant de retrouver les données pertinentes en quelques secondes.

→ Continuité et sécurité des soins

Pour le patient : En cas d'urgence, les données essentielles sont accessibles sans délai, permettant une prise en charge plus rapide et potentiellement vitale.

Pour le PS : Un partage sécurisé entre confrères qui renforce la coordination et contribue à une prise en charge optimale du patient.





Depuis cinq ans, le **Carnet de Vaccination Électronique (CVE)** est proposé comme l'alternative digitale de la carte jaune. Sa mise en place se poursuit auprès des professionnels de santé volontaires, avec un déploiement ciblé en 2025 auprès des sages-femmes et des médecins de la médecine du travail.

UN OUTIL BÉNÉFIQUE POUR PATIENTS ET PROFESSIONNELS DE SANTÉ

- **Une gestion centralisée des données vaccinales.** Le CVE favorise une gestion pro-active de la santé et assure une meilleure traçabilité.
- **Un outil en ligne, avec interface claire et conviviale.** Les patients bénéficient d'un accès simplifié à leur CVE et à celui de leurs enfants mineurs.
- **Un produit innovant, personnalisé et interactif.** Le CVE tient compte de l'historique vaccinal et des paramètres de santé individuels du patient, et informe des dates de vaccination adaptées à chacun via des notifications de rappel.
- **La précision et la justesse.** En un clic, le vaccinateur enregistre les informations complètes du vaccin, permettant un gain de temps administratif, sans erreur de saisie.
- **Le partage de données dans le respect des normes de sécurité.** Il évite l'oubli ou la perte du carnet. Assurant l'envoi automatique de l'historique vaccinal dans le DSP, il contribue à une amélioration du suivi et de la coordination des soins préventifs.

503.595
actes de
vaccination
enregistrés

75.173
carnets ouverts

556
professionnels de
santé vaccinateurs
formés au CVE

44,3%
de carnets en plus
par rapport à
2024

Quelques
chiffres clés
au 31/12/2025

PERSPECTIVES AVEC L'ESPACE EUROPÉEN DES DONNÉES DE SANTÉ (EEDS)

Les données relatives à la vaccination sont qualifiées comme données prioritaires pour l'usage primaire des données de santé au sein de l'EEDS.

Leur intégration au résumé patient européen géré par le DSP NG, et leur mise à disposition dans la carte de vaccination numérique européenne de MyHealth@EU, permettront à un professionnel de santé d'accéder aux antécédents vaccinaux d'un patient, provenant d'un autre état membre de l'UE.

2.2 LES **AUTRES SERVICES eSANTÉ** DESTINÉS AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ OU À LA SANTÉ PUBLIQUE

MIC 10

L'année 2025 a marqué une étape clé avec la mise en production, en mai, du nouveau Dossier Patient Informatisé (DPI) MIC-10, remplaçant l'appliquatif IdeoMed devenu obsolète. Cette nouvelle solution intègre :

- la mise en place de la prescription médicamenteuse dématérialisée
- une gestion optimisée du parcours patient
- une centralisation accrue des données médicales.

Elle a été déployée au sein de trois structures : le Centre de réhabilitation Château de Colpach, l'Hôpital Intercommunal de Steinfort et Tricentenaire.

Conçu comme une nouvelle génération de DPI, MIC-10 repose sur une architecture plus moderne et évolutive, répondant aux standards actuels en matière de digitalisation des systèmes de santé. Son déploiement vise à améliorer la performance globale des outils numériques et à renforcer la qualité de la prise en charge des patients.

Le système offre également une compatibilité avec le Dossier de Soins Partagé (DSP), facilitant ainsi la coordination entre les différents acteurs de santé.

MR 03

L'année 2025 a été marquée par une refonte complète de l'application : nouvelle interface, plus simple et plus ergonomique et révision de ses fonctionnalités afin de mieux répondre aux réalités et usages du terrain.

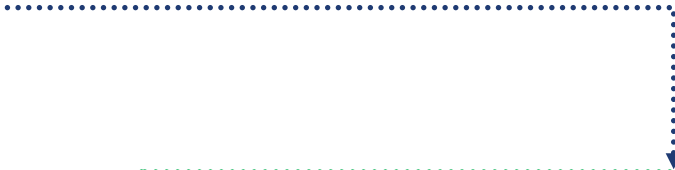
Dans la mesure où le dépôt du résumé patient s'effectue désormais principalement via les logiciels métiers utilisés en cabinet, cette fonctionnalité n'est plus proposée au sein de l'application. Le nouveau service «MR03» se concentre aujourd'hui davantage sur le suivi et la gestion des actions administratives liées au dispositif, renforçant ainsi sa cohérence avec les pratiques effectives des professionnels de santé.

À PROPOS DU MÉDECIN RÉFÉRENT

La mission du médecin référent est de coordonner les soins de ses patients et veiller à la qualité et à la continuité de leur suivi médical. Pour faciliter cela, il rédige le résumé patient, un document essentiel regroupant les informations clés sur l'état de santé du patient, qu'il met à jour lors de chaque consultation et qu'il partage via le DSP avec les autres professionnels de santé autorisés.

180.213

Résumés patients
déposés dans
les DSP
(total au 31/12/2025)



WELLKOMM

Le logiciel Wellkomm est un DPI dédié à la prise en charge sanitaire des réfugiés au Luxembourg. Centralisant les informations médicales en un seul lieu, il garantit une continuité des soins, malgré les spécificités liées à leur parcours et situation administrative.

En 2025, des évolutions fonctionnelles et mises à niveau ont été réalisées pour garantir la stabilité et robustesse de la plateforme, l'alignement aux besoins organisationnels et réglementaires, la conformité aux standards actuels et la protection continue des données de santé.



ÉVOLUTIONS EN 2025

- **Évolutions sur la génération de documents** : mise à jour des modèles et du contenu des documents.
- **Facilitation de l'export des données** : mise en place d'outils simplifiés d'extraction de données pour le suivi d'activité et le reporting.
- **Adaptation aux évolutions organisationnelles de la Direction de la santé** : ajustements du système afin de refléter les changements structurels et les nouvelles modalités de fonctionnement.
- **Mise en conformité avec les exigences liées au financement européen** : adaptation du logiciel afin de répondre aux obligations de traçabilité et de reporting associées aux dispositifs de financement.





SERVICE WSE (WEB SERVICES EXTERNES)

L'outil WSE permet aux pharmaciens, aux laboratoires de biologie médicale et au CGDIS (Corps Grand-Ducal d'Incendie et de Secours) de vérifier l'état d'affiliation à la sécurité sociale du patient et le droit de prescrire du professionnel de santé. Comme le démontrent les statistiques d'utilisation par les 3 groupes d'utilisateurs, WSE est devenu un outil indispensable dans le processus de vérification des bénéficiaires des soins de santé.

26,7 millions

Utilisations
pharmacies
(total au 31/12/2025)

9,4 millions

Utilisations
laboratoires
de biologie
(total au 31/12/2025)

365.459

Utilisations
CGDIS
(total au 31/12/2025)

DOMI (DÉCLARATION OBLIGATOIRE DE MALADIES INFECTIEUSES)

La mise en place du service DOMI s'inscrit dans le cadre de la surveillance des maladies infectieuses assurée par la Direction de la santé. Plus spécifiquement, il répond à l'obligation pour les laboratoires et médecins de déclarer certaines maladies infectieuses ou agents pathogènes aux autorités sanitaires. DOMI facilite l'échange automatisé de données par l'interconnexion des hôpitaux, des laboratoires privés et le Laboratoire National de Santé à l'outil de surveillance, de gestion et d'analyse des maladies infectieuses de la Direction de la Santé.



2.3 LES NOUVEAUX SERVICES

L'Agence eSanté a entrepris diverses actions en lien avec des démarches de digitalisation pilotées par d'autres acteurs de la santé, telle que la démarche « transmission digitalisée de certains formulaires standardisés » pilotée par la CNS. Dans ce contexte, elle a notamment été amenée à faire évoluer le service « MyCert » ainsi qu'un des composants de base de la Plateforme eSanté, le HPD et à développer l'outil Mon-Cabinet.

MON CABINET

Depuis la fin de l'année 2025, le service « Mon Cabinet » permet aux médecins de déclarer et de gérer la délégation de certaines tâches à leurs secrétaires médicales via une procédure simplifiée et entièrement dématérialisée.

Cette démarche en ligne aboutit à la création d'un compte nominatif pour chaque secrétaire médicale, garantissant un accès sécurisé et individualisé aux fonctionnalités autorisées.

Grâce à ce compte, les secrétaires médicales peuvent notamment, dans le cadre du dispositif Paiement Immédiat Direct, valider les mémoires d'honoraires à transmettre de façon numérique à la CNS, sous réserve de la compatibilité du logiciel métier utilisé au cabinet.

monCabinet

MY CERT

Lancée en 2021, l'application « MyCert » permet l'obtention et la gestion de certificats d'authentification nécessaires à l'accès à certains services de l'Agence eSanté.

En juin 2025, l'application a évolué afin de permettre également l'émission de certificats de signature électronique. Cette évolution répond aux exigences introduites par la mise à jour de la convention CNS-AMMD et permet notamment la signature des mémoires d'honoraires dans ce cadre spécifique.

myCert

2.4 DEUX COMPOSANTS ESSENTIELS DE LA PLATEFORME

Les annuaires référentiels d'identification des professionnels de santé (HPD - Healthcare Provider Directory) et des patients (MPI - Master Patient Index) constituent des socles essentiels de sécurité, de traçabilité et de qualité pour l'ensemble des services de la plateforme.

HPD (HEALTHCARE PROVIDER DIRECTORY)

En 2025, le périmètre du HPD a été étendu afin de le faire évoluer d'un annuaire strictement centré sur les professions réglementées vers un référentiel élargi des acteurs du parcours de soins. Ainsi, depuis fin 2025, les secrétaires médicales y sont intégrées, pour des besoins de gestion d'identité, de droits d'accès et de traçabilité.

Ce repositionnement stratégique répond aux besoins identifiés dans plusieurs projets structurants à venir, tels que le DSP NG, le National Authentication Service (NAS) ou encore l'Espace Européen des Données de Santé (EEDS), qui nécessitent une gestion cohérente, centralisée et transverse des identités.

MPI (MASTER PATIENT INDEX)

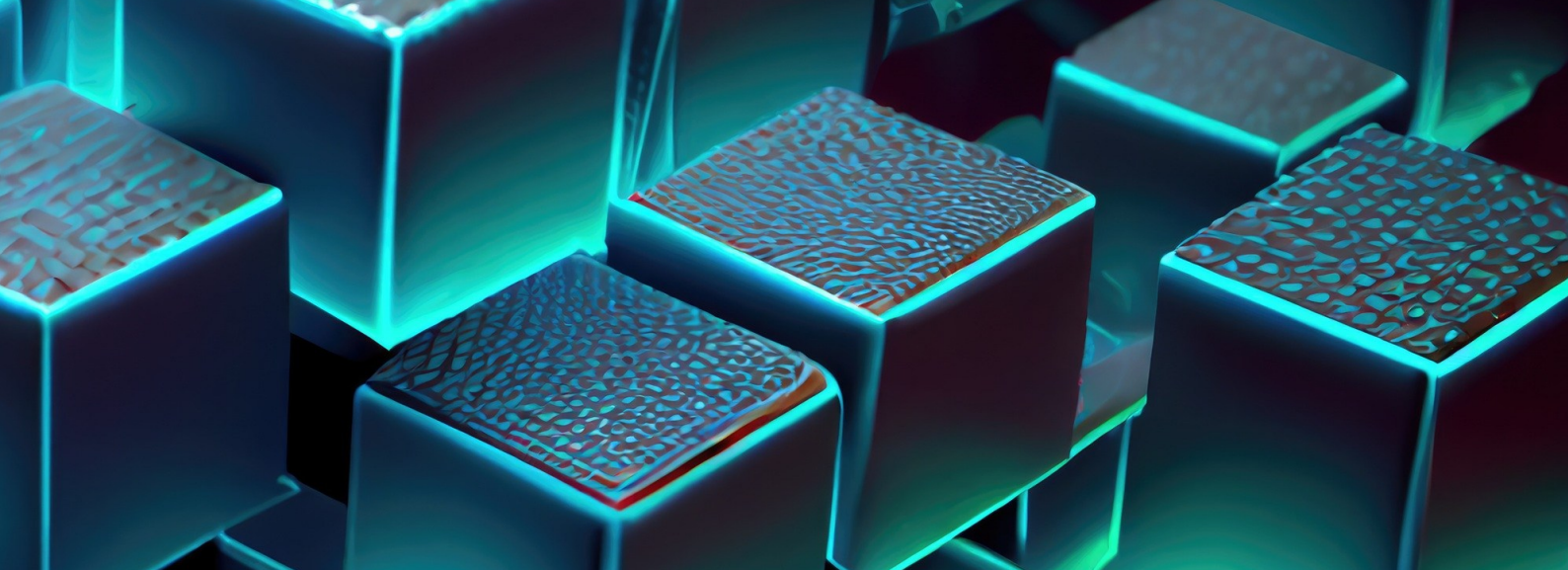
Cet annuaire référentiel d'identification des patients permet aux établissements connectés de réconcilier des identités répertoriées chez eux avec l'identité certifiée provenant du Registre National des Personnes Physiques.

En 2025, deux projets ont été initiés mais suspendus, en attendant la mise en place d'un nouveau système d'authentification dans le cadre du projet " EEDS 2 - Identification et Authentification " :

- SERVID, pour améliorer la qualité de l'identification du patient par les professionnels exerçant en cabinet indépendant, en fournissant un service de recherche et de consultation des identités certifiées plus adapté à leur usage et en introduisant un indicateur de qualité de l'identification du patient.
- une révision des règles de l'algorithme de rapprochement de l'annuaire.

SON RÔLE DANS L'IDENTITO-VIGILANCE

Le rapprochement réalisé par le MPI permet de repérer les incohérences dans les identités patients et, si nécessaire, de suspendre l'alimentation du DSP le temps d'une vérification, garantissant ainsi que chaque donnée est correctement associée au bon dossier — un principe central de l'identito-vigilance. Pour assurer cette vigilance à l'échelle nationale, la cellule IDV de l'Agence eSanté collabore avec les cellules IDV des établissements connectés et publie depuis 2019 un rapport annuel détaillant, à travers divers indicateurs, la qualité des données enregistrées dans le MPI.



2.5 LES OUTILS D'ÉCHANGE SÉCURISÉ ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Les données de santé étant parmi les plus sensibles, leur partage demande un haut niveau de protection et de sécurité, afin d'assurer au patient une protection de ses informations médicales. C'est pourquoi des services d'échange sécurisé mis à la disposition des professionnels de santé et la mise en place d'un Security Operations Center (SOC) font partie des missions de l'Agence eSanté.

MESSAGERIE SÉCURISÉE

Pour permettre un échange sécurisé d'informations de santé entre professionnels de santé, l'Agence eSanté leur offre, depuis la mise en production de la Plateforme eSanté en 2014, le service Regimail. Celui-ci leur permet notamment d'échanger des informations de santé via un système de messagerie à haut niveau de sécurité intégrant des technologies de chiffrement bout à bout. Dans ce même objectif, le service Regibox est mis à disposition des établissements et professionnels de santé afin de leur permettre de collaborer en toute sécurité et de stocker et partager des fichiers en ligne.

RÉSEAU HEALTHNET

Ce réseau sécurisé du secteur de la santé a bien évolué depuis sa création dans les années '90 par un projet de recherche. Repris par l'Agence eSanté depuis 2012, il a été complètement reconçu en 2024. Le nouveau design ne s'est pas limité à moderniser l'architecture du réseau mais a aussi ajouté des services de sécurité mis à la disposition du secteur, permettant de durcir le bouclier contre les cyber-menaces croissantes. Après la transition vers le nouveau design en 2024, l'année 2025 était marquée par le déploiement de ce service revu à travers le secteur ainsi que le maintien de la sécurité, qualité et haute disponibilité de ce réseau.

SECURITY OPERATIONS CENTER (SOC)

Afin d'assurer une vigilance permanente sur l'ensemble de l'écosystème de la santé pour pouvoir ainsi détecter les comportements suspects et réagir rapidement de façon coordonnée, l'Agence eSanté a été chargée de mettre en place un SOC. L'année 2025 a été marquée par les discussions entamées avec les divers acteurs ayant répondu au dialogue compétitif lancé en 2024. Les travaux y relatifs sont prévus d'aboutir en 2026.

3. LES PROJETS EUROPÉENS

Depuis 2013, l'Agence eSanté a participé à divers projets et programmes européens qui ont préparé le terrain et pavé le chemin vers l'EEDS à mettre en œuvre dès mars 2029.

► 3.1 MYHEALTH@EU

Depuis sa participation aux programmes européens CEF et EU4Health dès 2015, l'Agence eSanté a établi les fondations pour l'échange électronique transfrontalier de données de santé via le réseau sécurisé reliant les NCPeH des Etats membres participants, opéré sous le nom *MyHealth@EU*. Pour rappel, dans un premier instant, ce service permet de partager certaines informations de santé (résumé patient, prescription médicamenteuse électronique et dispensation électronique liée) avec un médecin voire un pharmacien consulté dans un autre pays européen.

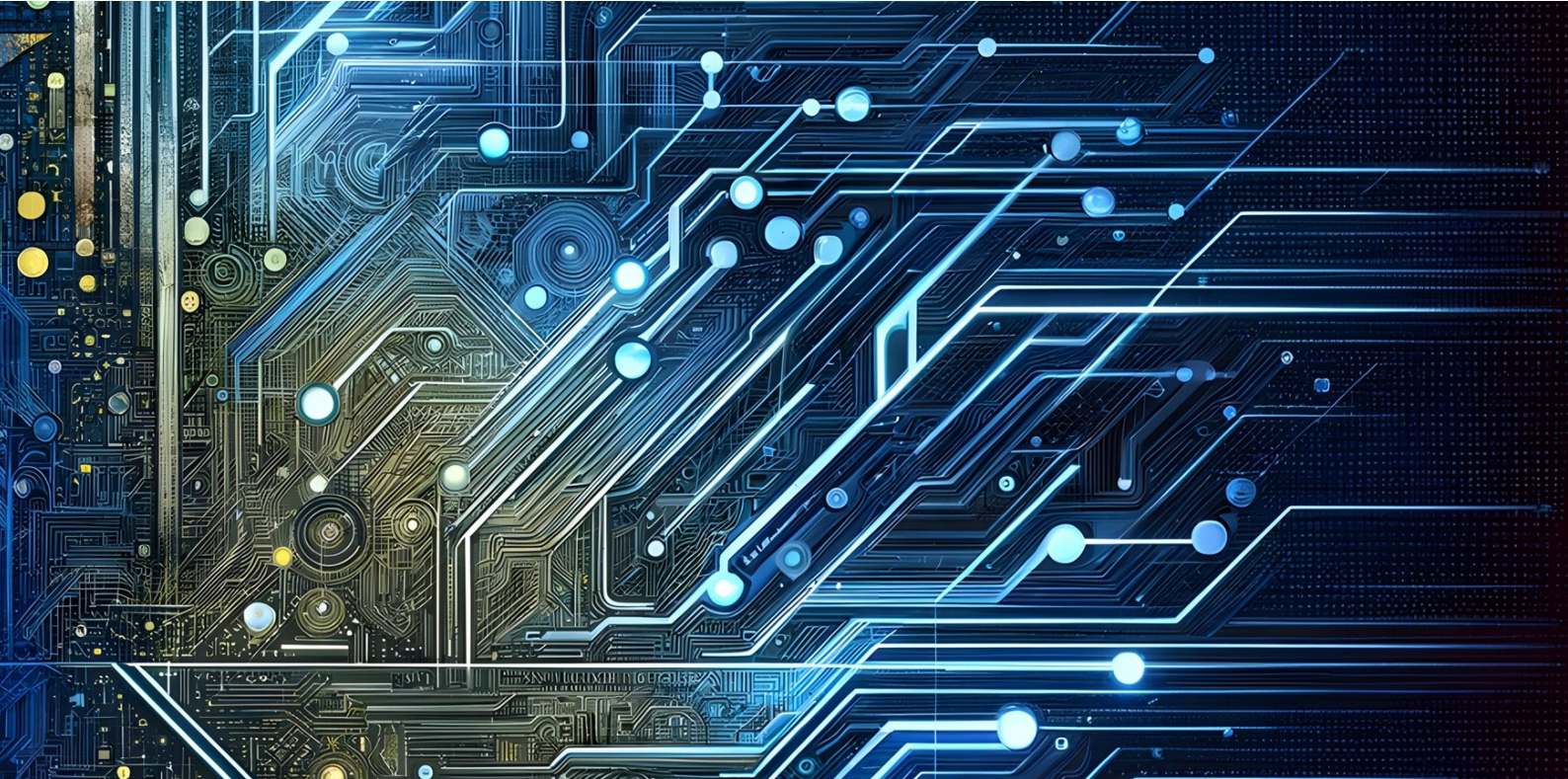
Si jusque-là, la participation des Etats membres et donc la mise en opération des services *MyHealth@EU* se faisait sur base volontaire, l'EEDS le rendra obligatoire pour tous les pays européens à partir de mars 2029. Dans ce sens, l'EEDS représente donc une continuité et en même temps une extension du *MyHealth@EU* actuellement en place.

La participation de l'Agence eSanté s'est, dans un premier instant, concentrée sur l'échange électronique transfrontalier d'un résumé patient. Elle a poursuivi ses travaux en 2025, cette fois-ci pour pouvoir mettre en opération un nouveau service : le partage de documents cliniques originaux (non-structurés), à savoir: les résultats labo, le rapport d'imagerie médicale et la lettre de sortie d'hôpital.

Les travaux préparatifs à l'audit, effectué par un représentant de la Commission européenne en novembre 2025, représentaient une valeur constante dans la charge de travail de plusieurs membres de l'équipe de l'Agence tout au long de l'année.

Par ailleurs, divers membres de l'équipe de l'Agence ont participé aux réunions des organes de gouvernance y liés (eHN, eHMSEG, etc), ou échangé avec des homologues d'autres pays européens. On peut citer ici par exemple, les réunions à distance mensuelles avec des représentants des organes e-santé de France et de Belgique.





3.2 EUVABECO

Le projet EUVABECO, financé par le programme EU4Health de la Commission européenne, vise à doter les États membres de l'Union européenne d'outils opérationnels et techniques qui améliorent les pratiques de vaccination à la fois de routine et en cas de futures épidémies, permettant un déploiement transfrontalier. Débuté en janvier 2024, il s'étale sur 39 mois.

Il constitue une opportunité pour le CVE de s'intégrer dans un réseau plus large, proposant notamment l'aide intelligente aux patients européens ainsi que la portabilité de leurs données vaccinales.

ACTIONS RÉALISÉES EN 2025

- Réunion des partenaires du projet et du comité consultatif en mai 2025 pour discuter de l'importance de la collecte de données, du déploiement et de l'exploitation des outils pilotes, de l'évaluation du projet et de la synergie entre EUVABECO et d'autres projets.
- Participation des partenaires du projet à la réunion de lancement de NUVA (Nomenclature Universelle des Vaccins), terminologie internationale et structurée répertoriant les vaccins pour harmoniser les historiques vaccinaux.
- Passage du déploiement à l'utilisation des outils pilotes.



4.1 Sur le terrain : Nos actions ciblées professionnels de santé :

séances de formation PPP (Pack Premiers Pas eSanté) , réunions d'informations, participation à la HWL (Healthcare Week Luxembourg), etc...



4. LES ACTIONS POUR ÉTENDRE NOTRE PORTÉE DE VOIX

Nos actions ciblées patients :

action myDSP on tour en étroite collaboration avec diverses associations et communes et participation, entre autres, à la Journée de l'Orienta-tion.



4.2 Sur nos supports de communication : actualités sur site internet, post réseaux sociaux, Newsletters



42 actualités
79 posts
publiés en 2025



04 AOÛT 2025

Actus Agence

Zoom sur notre équipe Helpdesk !

Chez nous, l'assistance, c'est avant tout une équipe engagée, à l'écoute et toujours prête à vous guider avec...

+ de 4000 followers
sur les réseaux sociaux fin 2025



+ de 900 abonnés
à la Newsletter fin 2025



PARTIE 2



L'AGENCE eSANTÉ



1. SON ÉQUIPE OPÉRATIONNELLE

En 2025, des changements organisationnels ont été introduits afin de rendre l'équipe opérationnelle plus adaptée à la gestion quotidienne d'un portefeuille de projets et services en expansion.

47 EMPLOYÉS

12 FEMMES
35 HOMMES

PAYS DE RÉSIDENCE
49% LUX.
51% AUTRES

32%
< 40 ANS
68%
> 40 ANS

2. SON ENGAGEMENT RSE

ENVIRONNEMENTAL :

Locaux dans un bâtiment certifié Breeam «very good», avec entre autres, une toiture principale équipée de panneaux photovoltaïques capables de couvrir la consommation électrique partielle du bâtiment et un système de récupération des eaux pluviales utilisées pour la centrale de traitement de l'air et les équipements sanitaires.

SOCIÉTAL :

- Livraison de paniers de fruits (2x/semaine) - impression de supports de communication par associations à vocation sociale
- Avantages pour personnel (salle de gym gratuite, chèques repas, eau/thé/café offert, télétravail favorisant un meilleur équilibre vie professionnelle-vie personnelle)

3. SA GOUVERNANCE

FICHE ID EXPRESS DE L'AGENCE eSANTÉ



Agence eSanté G.I.E

Missions : faciliter le partage de données de santé

Base légale : Code de la sécurité sociale, art 60ter et quater

Gouvernance : Conseil de gérance composé de représentants de ses 9 membres*

* Ministère de la Santé et de la Sécurité Sociale, Caisse nationale de santé, Centre Commun de la Sécurité Sociale, Association des Médecins et Médecins Dentistes, Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois, Syndicat des Pharmaciens, Fédération Luxembourgeoise des Laboratoires d'Analyses Médicales, Fédération COPAS, Patiente Vertriebung

4. SES RESSOURCES FINANCIÈRES :

COMPTES ANNUELS 2025

ACTIF			
	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
C. Actif immobilisé	3	1.833.197,31	1.257.869,74
I. Immobilisations incorporelles	3	1.211.184,57	1.009.535,37
II. Immobilisations corporelles	3	622.012,74	248.334,37
D. Actif circulant		24.608.550,77	19.452.166,09
II. Créances	4	15.099,44	45.852,58
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	4	15.099,44	45.852,58
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse		24.593.451,33	19.406.313,51
E. Comptes de régularisation		287.080,13	253.005,08
TOTAL DU BILAN (ACTIF)		26.728.828,21	20.963.040,91

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			
	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capitaux propres		1.869.792,37	1.294.464,80
V. Résultats reportés		36.595,06	36.595,06
VI. Résultat de l'exercice		0,00	0,00
VII Subventions d'investissement en capital	5	1.833.197,31	1.257.869,74
B. Provisions		252.292,83	241.205,35
C. Dettes	6	1.463.847,28	2.570.258,50
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	6	1.463.847,28	2.570.258,50
D. Comptes de régularisation	7	23.142.895,73	16.857.112,26
TOTAL DU BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)		26.728.828,21	20.963.040,91



COMPTE DE PROFITS ET PERTES

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
1 à 5. Résultat brut		5.856.300,01	5.604.384,57
6 Frais de personnel		-5.624.232,17	-5.075.059,77
a) Salaires et traitements		-5.008.622,32	-4.555.551,04
b) Charges sociales		-615.609,85	-519.508,73
i) couvrant les pensions		-388.702,10	-353.019,43
ii) autres charges sociales		-226.907,75	-166.489,30
7 Corrections de valeur		-250.272,70	-628.948,36
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles		-250.272,70	-628.948,36
8 Autres charges d'exploitation		-436.861,36	-276.838,04
11 Autres intérêts et autres produits financiers		455.092,22	378.029,90
b) autres intérêts et produits financiers		455.092,22	378.029,90
16 Résultat après impôts sur le résultat		26,00	1.568,30
17 Autres impôts ne figurant pas sous les postes 1. à 16.		-26,00	-1.568,30
18 Résultat de l'exercice		0,00	0,00

Conformément à la proposition du Conseil de Gérance, les membres du Groupement ont décidé, lors de l'Assemblée Générale du 22/04/2026, d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 0,00 euros de la manière suivante :

Résultats reportés au début de l'exercice :	36.595,06
Résultat de l'exercice :	0,00
Résultats reportés au 1 ^{er} janvier 2026:	36.595,06

Agence eSanté – Agence nationale des informations partagées dans le domaine de la santé G.I.E.
Siège social : 2-4, Rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg C69

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2025
(Montants en Euros)

1) Généralités

Le groupement a été constitué le 21 juillet 2005 pour une durée illimitée sous la forme d'un groupement d'intérêt économique.

Jusqu'au 30 juin 2025, le siège social du groupement se situait au 2-4, Rue Eugène Ruppert / Bâtiment « Polaris » du complexe « Vertigo » / L-2453 Luxembourg. A partir du 1^{er} juillet 2025, le siège social du groupement se trouve au 161, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le 25 octobre 2011, l'Assemblée Générale des membres décide à l'unanimité le changement de la dénomination du GIE, passant de « GIE Healthnet » à « Agence eSanté – Agence nationale des informations partagées dans le domaine de la santé GIE », en abrégé « Agence eSanté ».

L'exercice social commence le 1^{er} janvier pour se clôturer le 31 décembre de chaque année.

Le groupement a pour objet de mettre en place, de gérer, d'exploiter et de maintenir une infrastructure technique et logistique permettant l'échange et le partage entre acteurs du secteur de la santé et de la sécurité sociale, de l'administration et des institutions de sécurité sociale de données médicales et administratives sous une forme numérique sécurisée. Il contribue au développement et à la promotion de nouvelles technologies, fonctionnalités et applications dans son domaine d'activité. Il peut offrir tous biens et services afférents. Le groupement assume les missions et obligations visées aux articles 60ter et 60quater du Code de la sécurité sociale.

2) Principes, règles et méthodes comptables

2.1. Principes généraux

Les comptes annuels sont établis, sous format abrégé, conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises.

2.2. Conversion des devises

Le groupement tient sa comptabilité en euros, le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise. Les opérations libellées en devises autres que l'euro sont enregistrées au cours de change en vigueur à la date de leur exécution.

A la date de clôture, les postes de l'actif et du passif, exprimés en une autre devise que la devise du bilan, sont évalués individuellement au plus bas, respectivement au plus haut, de leur valeur de cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change à la date de clôture du bilan. Ainsi seuls les bénéfices réalisés ainsi que les pertes de change réalisées ou non réalisées sont enregistrés au compte de profits et pertes.

2.3. Méthodes comptables

Actif immobilisé

Les postes de l'actif immobilisé sont valorisés au prix d'acquisition ou au coût de revient.

Les corrections de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles ont été calculées d'après la méthode linéaire sur la durée usuelle d'utilisation normale. La durée des immobilisations incorporelles s'étend à 5 et 10 ans et celle des immobilisations corporelles s'étend entre 3 et 5 ans.

Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une correction de valeur est pratiquée lorsque la valeur estimée est inférieure à la valeur nominale.

Comptes de régularisation - Actif

Ce poste comprend les charges comptabilisées pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

Subventions d'investissement en capital

Les subventions d'investissement sont amorties selon la même méthode et durée que les immobilisations financées par ces subventions. Les subventions d'investissement liées aux immobilisations en cours seront amorties au moment de l'amortissement des immobilisations financées par une subvention, selon les mêmes méthodes, rythmes et durées de celles-ci.

Provisions

Les provisions ont pour objet de couvrir des pertes ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date de survenance.

Dettes

Les dettes sont inscrites au bilan à la valeur nominale ou le cas échéant à leur valeur résiduelle.

Comptes de régularisation – Passif

Ce poste comprend les produits perçus durant l'exercice et qui sont imputables à un exercice ultérieur.

Montant net du chiffre d'affaires

Le montant net du chiffre d'affaires comprend les montants résultant de la vente des produits et de la prestation des services correspondant aux activités ordinaires de la Société, déduction faite des réductions sur ventes, ainsi que de la taxe sur la valeur ajoutée et d'autres impôts directement liés au chiffre d'affaires.

3) Actif immobilisé

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Total
Prix d'acquisition début exercice :	4.853.676,43	634.735,42	5.488.411,85
Entrées au cours de l'exercice :	704.984,29	656.667,48	1.361.651,77
Sorties au cours de l'exercice :	(373.249,05)	(249.081,69)	(622.330,74)
Correct. de valeur cumulées début exercice :	(3.844.141,06)	(386.401,05)	(4.230.542,11)
Correct. de valeur au cours de l'exercice :	(135.338,93)	(132.568,91)	(267.907,84)
Correct. de valeurs annulées :	5.252,89	98.661,49	103.914,38
Valeur nette à la fin de l'exercice :	1.211.184,57	622.012,74	1.833.197,31

Les immobilisations incorporelles se composent de différentes composantes de la plateforme eSanté développées ou en cours de développement et dont l'amortissement débutera au moment de la finalisation de travaux de développement. Les frais activés comprennent essentiellement des frais de développement par des prestataires externes.

4) Créances

Le poste « Créances » se décompose comme présenté ci-dessous :

	2025	2024
Clients	4.016,37	0,00
Personnel	0,00	1.348,73
Report TVA	0,00	30.519,43
Mutualité des employeurs	11.083,07	13.984,42
Total :	15.099,44	45.852,58

5) Subventions d'investissement en capital

	Subventions sur immobilisations incorporelles	Subventions sur immobilisations corporelles	Total
Valeur début exercice :	(4.853.676,43)	(634.735,42)	(5.488.411,85)
Entrées au cours de l'exercice :	(704.984,29)	(656.667,48)	(1.361.651,77)
Sorties au cours de l'exercice :	373.249,05	249.081,69	622.330,74
Correct. de valeur cumulées début exercice :	3.844.141,06	386.401,05	4.230.542,11
Correct. de valeur au cours de l'exercice :	135.338,93	132.568,66	267.907,84
Correct. de valeur annulées :	(5.252,89)	(98.661,49)	(103.914,38)
Valeur nette à la fin de l'exercice :	(1.211.184,57)	(622.012,74)	(1.833.197,31)

6) Dettes

Le poste « dettes » se décompose comme présenté ci-dessous :

	2025	2024
Dettes sur achats et prest.de serv.	929.749,73	2.308.988,93
Dettes fiscales	235.308,52	1.330,71
Dettes au titre de la sécurité sociale	298.374,44	259.938,86
Autres dettes	414,59	0,00

Aucune dette n'a une maturité supérieure à 5 ans.

7) Comptes de régularisation passif

Les produits constatés d'avance se composent essentiellement de contributions reçues courant de l'exercice, mais dont les charges relatives ont été reportées à un exercice ultérieur.

Selon l'article 2 alinéa c de la loi du 25 mars 1991 sur les groupements d'intérêt économique, un groupement d'intérêt économique ne peut rechercher des bénéfices pour son propre compte.

Considérant que le GIE fonctionne sur base du principe financier du remboursement de frais en vertu duquel il ne peut y avoir de bénéfice, les produits doivent être du même montant que les charges qu'ils couvrent. Au vu des éléments ci-dessous le Conseil de Gérance a décidé la comptabilisation des subventions non utilisées dans le compte de régularisation passif.

Il appartient aux membres du Conseil de gérance et plus particulièrement aux deux membres financeurs de l'Agence eSanté, à savoir aux représentants du M3S et de la CNS, de décider de l'utilisation de ces contributions non utilisées, le solde des contributions éventuelles pouvant faire l'objet d'une affectation ultérieure d'après le contrat d'objectifs et de moyens du groupement.

En 2025, une reprise du produit constaté d'avance a été faite à hauteur d'EUR 16.857.112,26 et une dotation pour l'exercice 2025 a été enregistrée pour un montant d'EUR 23.142.895,73.

	2025	2024
Produits à reporter subventions	23.142.895,73	16.857.112,26
Total :	23.142.895,73	16.857.112,26

8) Personnel

Le groupement a employé en moyenne 46 personnes à temps plein au cours de l'exercice 2025 (2024: 41,14).

9) Impôts

Le résultat provenant de l'activité du groupement n'est imposable qu'au niveau de ses membres, conformément à la loi modifiée du 25 mars 1991 sur les groupements d'intérêt économique.

10) Avances et prêts alloués aux membres du conseil de gérance

Il n'y a pas d'avances ou de crédits accordés pendant l'exercice aux membres du conseil de gérance.

11) Engagements hors-bilan

Les engagements non encore échus sur les différents contrats en cours restants à payer s'élèvent à EUR 14.235.782,66 hors TVA (2024 : 12.046.632,76) à la date de clôture de l'exercice.

12) Evènements postérieurs à la clôture

Aucun

Au Conseil de Gérance de
Agence eSanté
Agence nationale des informations partagées dans le domaine de la santé G.I.E.
161, rue du Kiem
L-8030 Strassen

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**Agence eSanté – Agence nationale des informations partagées dans le domaine de la santé G.I.E.** (« l'Agence ») comprenant le bilan au 31 décembre 2025 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Agence au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de l'Agence conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de Gérance. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport d'activité mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

Responsabilités du Conseil de Gérance pour les comptes annuels

Le Conseil de Gérance est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil de Gérance qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Agence à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil de Gérance a l'intention de liquider l'Agence ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Agence ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil de Gérance, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil de Gérance du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Agence à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus

d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener l'Agence à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Luxembourg, le 15 mai 2026



Arshad CHUMUN
Réviseur d'Entreprises Agréé
Eurolux Audit S.à r.l.

ENVIE DE RESTER INFORMÉ(E)?

Abonnez-vous à notre Newsletter



Suivez-nous sur





Agence eSanté G.I.E / B.P. 2511, L-1025 Luxembourg
Siège social: 161, rue du Kiem, L-8030 Strassen
RCS Luxembourg No. C - 69

www.esante.lu